

REGLEMENT DU CDI



Le Centre de Documentation et d'Information est un lieu de recherche, de lecture, de travail et de calme.

1/ POURQUOI VENIR AU CDI ?

- Pour faire des recherches documentaires en utilisant les livres et/ou les ordinateurs.
- Pour lire, emprunter ou rendre un document appartenant au CDI.
- Pour s'informer sur l'actualité, lire des magazines.
- Pour s'informer sur son orientation et les métiers.
- Pour participer aux différentes activités et clubs proposés dans l'année : club web TV, siestes littéraires sur la pause méridienne.
- Pour découvrir des travaux d'élèves et des expositions.

2/ LES CONDITIONS D'ACCÈS

Les élèves peuvent venir au CDI selon les modalités suivantes :

- Dans le cadre d'une **séance de cours** avec la professeure documentaliste.
- Lors d'**une heure de permanence** si le CDI n'est pas occupé par une classe. Pense donc à regarder l'emploi du temps du CDI.
- Lors des **accès libres**, pendant la récréation du matin et à la pause méridienne de 13h15 à 13h55.
- Accompagné d'un professeur.



Le CDI accueille **20 élèves au maximum** qui viennent pour une séance entière et ne peuvent partir avant la sonnerie sans autorisation.

Avant de venir au CDI :

- Avoir réfléchi à un projet de travail, de recherche ou de lecture.
- Se ranger par deux dans le couloir CDI de la cour (après les récréations et pause méridienne) ou devant le CDI aux interclasses.
- Attendre que la professeur documentaliste vienne chercher le groupe.

En arrivant au CDI :

- Choisir son espace et s'installer sans faire de bruit.
- Déposer son carnet de liaison sur le bureau de la professeure.
- Déposer son cartable sous les tables de l'entrée avant de pénétrer dans l'espace lecture / fiction.

3/ LES CONDITIONS DE TRAVAIL, DE RECHERCHE ET DE LECTURE

- Respecter le calme et l'ambiance de travail
- Ne pas manger.
- Se déplacer dans le CDI sans courir.
- Demander de l'aide à la documentaliste pour trouver un document, organiser son travail, obtenir des conseils de lecture, naviguer sur internet...
- S'installer dans l'espace lecture dans le silence.

4/ CONSULTATION ET PRÊT DE DOCUMENTS

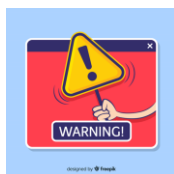
- Les élèves peuvent emprunter 3 documents à la fois pour une durée de 2 semaines sauf pour les nouveautés et les mangas (1 semaine).
- Tout élève emprunteur est responsable de ses documents. En cas de détérioration ou de perte, la facture de l'ouvrage sera adressée à la famille.
- Consultation sur place : déposer les documents dans les boîtes en carton mises à disposition.

5/ UTILISATION DES ORDINATEURS ET DES TABLETTES

- Avant de s'installer à un ordinateur, demander l'autorisation à la professeure et lui présenter son projet de travail ou de recherche.
- **Naviguer sur le web dans un objectif pédagogique**, en accord avec la charte informatique du collège. **Youtube est interdit** sauf sur demande exceptionnelle.
- Utiliser les ressources proposées sur le portail en ligne du CDI : jeux et vidéos éducatifs, presse en ligne, les vidéos éducarte...
- L'accès aux ordinateurs est donné en priorité aux élèves qui ont un travail à effectuer.
- La connexion est limitée à 1h par jour sauf si l'élève travaille sur un devoir.
- Il est interdit d'utiliser les ordinateurs pour « jouer » avant 10h30.
- L'utilisation des ordinateurs et des tablettes n'est pas autorisée pendant la récréation du matin.

Avant de partir du CDI

- Remettre sa chaise en place.
- Fermer sa session sur les ordinateurs.
- Ne pas oublier son carnet de liaison et ses affaires personnelles.



Le respect de ce règlement permet à chacun de travailler dans le calme. Son non-respect entraînera des punitions et/ou sanctions.